

ACQUISITION COMMUNE / KAMINSKI JEAN-MARIE



Echelle : 1:500
Edité le : 24/02/2026



Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 074-217402361-20260513-DEL2026_113-DE




Légende
 Emprise cédée

TABLEAU DES SIGNATURES		
Nom et prénom	Date	Signature valant accord sur cette division
M. KAMINSKI Jean		
Commune de SAINT-GERVAIS		

Projet Régularisation foncière Rue du Bois et Rue de la Portette

COMMUNE
Saint-Gervais-Les-Bains

Lieu-dit : Ile de Brey


SECTION I

Plan régulier
Planimétrie : système RGF93 cc46


Fond de plan du 2 mars 2026
Version n°01 du 13 mars 2026

ORIGINAL

LEGENDE

 Projet d'acquisition de la parcelle n° 1322p1 (propriété de M. KAMINSKI Jean) par la Commune de SAINT-GERVAIS, soit 2a03

 Division projetée

 Représentation du plan cadastral ne valant pas limite de propriété

 Chaussée

 Clôture

 Talus

 Bâtiment relevé sur le terrain

 Trottoir

 Mur

 Enrochement

 Haie

 Tampon divers

 Bouche à clef

 Borne incendie

 Plaque FT


 Grille

 Plaque divers

 Plaque EP

 Lampadaire

 Panneau indicateur

 Coffret EDF

 Poteau E.D.F.

 Poteau FT

Toutes modifications ou reproductions de ce plan, sous forme papier ou informatique, sont strictement interdites.
Seul le plan papier, mentionné "original" et signé du Géomètre-Expert, n'ayant subi aucune modification ni reproduction, engage la responsabilité du cabinet Arpentage et garantit son travail.
Les logos, références et signatures du cabinet Arpentage ne peuvent être mentionnés, utilisés ou reproduits sans une autorisation écrite expresse.

Dossier : 26034

S.A.R.L. ARPENTAGE - Géomètres Experts
mail : expert@arpentage.net - Tél : 04 50 93 55 95 - Site internet : https://arpentage.net
adresse : 672 avenue de Genève (entrée et parking rue du casino) 74170 SAINT-GERVAIS
SIRET 405 336 223 000 53 TVA CEE FR 94 40 5 336 223

Fichier : 26034-DIV

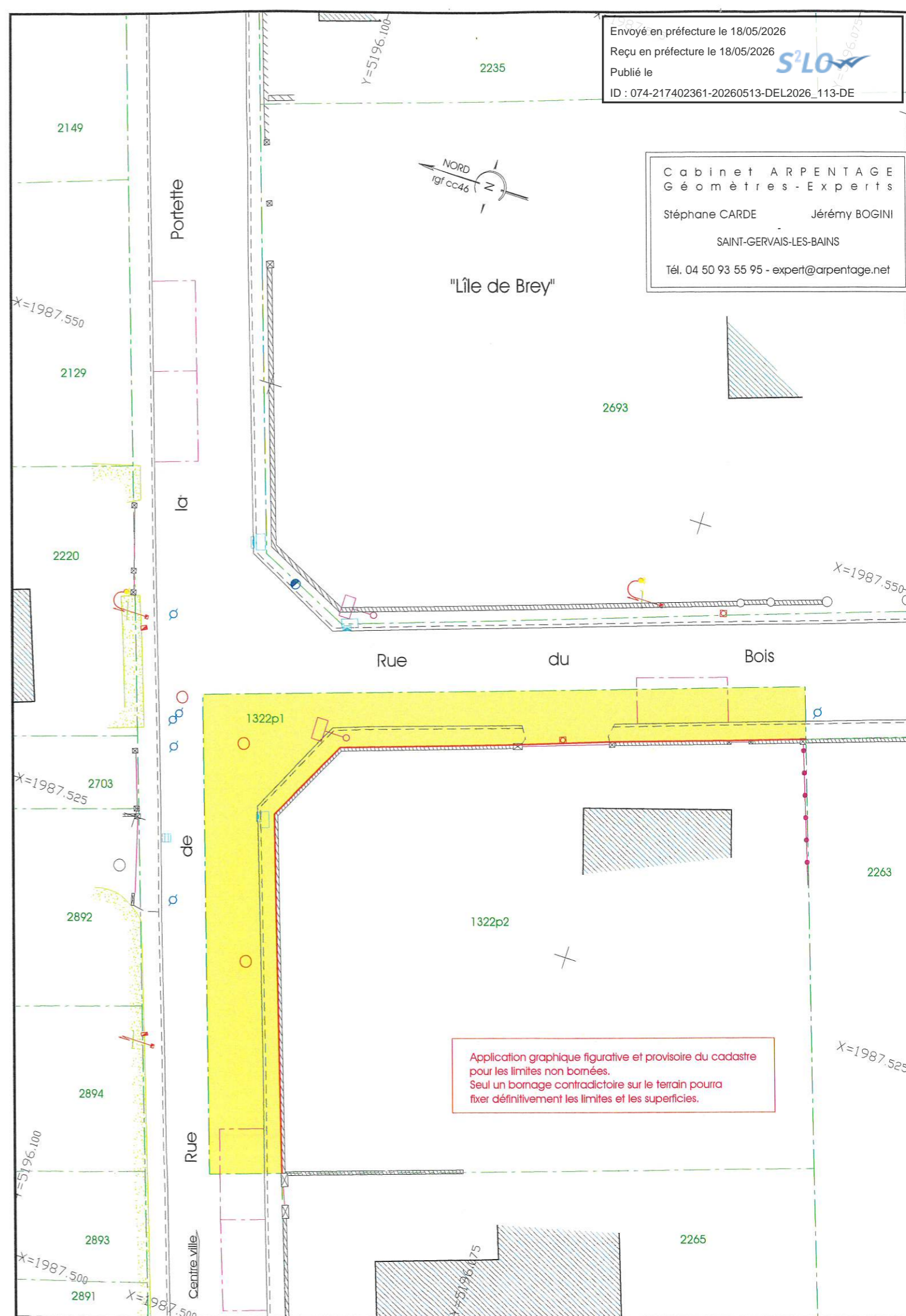
Date : 13/03/2026

Géomètre : MF / LM

Sauf études particulières, les servitudes de toutes natures, apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux d'équipement, les limites non reconnues par un procès-verbal sont indiquées sous toutes réserves.


GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR





Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 074-217402361-20260513-DEL2026_113-DE

Cabinet ARPENTAGE
Géomètres - Experts

Stéphane CARDE Jérémy BOGINI
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

Tél. 04 50 93 55 95 - expert@arpentage.net

Application graphique figurative et provisoire du cadastre pour les limites non bornées.
Seul un bornage contradictoire sur le terrain pourra fixer définitivement les limites et les superficies.